

N. Réf. : CODEP-CHA-2011-024301

Châlons-en-Champagne, le 26 avril 2011

AEEDI
168 allée du Chêne au loup
60520 LA CHAPELLE EN SERVAL

Objet : Détection de plomb dans les peintures – Inspection de la radioprotection
Inspection n°INSNP-CHA-2011-0320

Monsieur,

Dans le cadre de la surveillance des activités nucléaires prévue par la Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire et notamment son article 4, une représentante de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a réalisé, le 21 avril 2011, une inspection de la radioprotection dans le cadre des activités de détection de plomb dans les peintures exercées par votre établissement.

Cette inspection avait pour objectif d'effectuer une évaluation de la prise en compte de la réglementation relative à la radioprotection concernant la détention et l'utilisation de l'appareil de détection de plomb dans les peintures.

L'inspectrice de l'ASN a constaté que l'ensemble des exigences réglementaires relatives à la radioprotection sont prises en compte de manière satisfaisante et sont respectées. Cette inspection n'appelle pas de demande de la part de l'ASN.

Enfin, conformément au devoir d'information du public fixé par la Loi du 13 juin 2006 précitée, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
L'adjoint au chef de Division

Signé par

Benoît ROUGET